

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

6, Rue du Bel-Air, 92 MEUDON

BUT :

◆ *Sauvegarder ce qui reste de verdure à Meudon et aux environs* ◆ *Obtenir des Pouvoirs Publics que soient protégés les sites situés sur la Commune, son patrimoine historique et son caractère traditionnel.*

Bulletin n° 11

Juin 1969

Compte rendu des Réunions du Conseil

Réunion du 28 Mars 1969 (à 21 heures, chez M. HURÉ, Président)

Présents : M^{me} Giry-Gouret, M^{lle} Au-boyer, MM. Puaux, Guillaud, Huré, Berger, Julien-Laferrière, Ader, Bégué, Général Brunet, Cossé, Odier, Roux-Devillas, Sabatier, Susse, de Traverse.

Excusés : M^{lle} Mauriange, MM. Bâcle, Gauer, Guislain, de Gonneville, Ronssin, Watine.

Absents : MM. Chevallier, Coup de Fréjac, Gourmelen, Laurent, Rimsy, Sentis, Soulé.

Assistaient à la réunion : MM. Bouzemberg et Jantzen.

*
**

1° Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans changement.

2° M. Huré rend compte de la position qu'il a prise en ce qui concerne l'action du Centre d'Etudes Municipales. Ce Centre avait réuni toute une série d'Associations et a préparé une lettre au Maire de Meudon demandant une participation effective de la population à l'établissement du plan d'urbanisme et suggérant à cet effet certaines dispositions. Le Comité a écrit à la municipalité qu'il comprenait les préoccupations du Centre d'Etudes Municipales, mais que

pour maintenir son individualité il ne signait pas la lettre en question.

3° M. Huré informe qu'il a été élu membre puis Vice-Président de l'Office Culturel Municipal. Le Président et le premier Vice-Président, désignés par la municipalité, sont MM. Gauer et Seignoret. M. Huré a adressé deux demandes de subventions au nom du Comité : la première au département et la seconde à la mairie.

4° Une visite du Parc et du Manoir de Villebon dans la Forêt de Meudon est organisée par le Comité et par la Société des Amis de Meudon le samedi 19 avril, sous la conduite de M. Roux-Devillas. Le rendez-vous est fixé à 15 h devant l'Ermitage de Villebon.

M. Susse voudra bien aviser tous les membres du Comité de cette conférence-promenade qui sera certainement très intéressante.

Il sera demandé à M. Linon de faire passer un avis dans « les Nouvelles de Versailles » et dans « Connaissances ».

5° *Poursuite des échanges de vues avec M. Bouzemberg :*

Au cours de la dernière réunion,

MM. Dottelonde et Bouzemberg avaient indiqué qu'ils demanderaient au Comité certaines informations dont ils avaient besoin et qu'ils souhaiteraient avoir son avis sur les caractéristiques à respecter pour le Meudon futur dans le secteur de préoccupations auxquelles il s'intéresse.

En ce qui concerne le premier point, les informations demandées ont été fournies dans toute la mesure du possible.

Les architectes-urbanistes doivent établir à l'intention du G.E.P. et de la municipalité un document de base résumant les données actuelles sur tous les aspects de la cité (population, équipement, patrimoine immobilier, etc...) et des esquisses de ce qu'elles pourraient devenir en 1975 et en 2000.

Ils sont tout disposés à s'entretenir avec le Comité de ce document après que celui-ci aura été remis au G.E.P. et à la municipalité. Cet examen devrait pouvoir avoir lieu lors de la prochaine réunion du Comité.

En ce qui concerne le second point, une discussion très ouverte et très animée s'est déroulée à partir des trois lettres qu'à la suite de la dernière réunion M^{me} Giry-Gouret et MM. Julien-Laferrière et Laurent ont adressées au Comité et dont tous les membres du Conseil ont eu connaissance.

Garage Rabelais

CITROËN

MEUDON-VILLE
MEUDON-LA-FORÊT

SERVICE COMMERCIAL
ATELIERS
STATION SERVICE

31 et 33, Bd des Nations-Unies
MEUDON Téléph. 027-15-41

DROGUERIE

C A D E A U X

Ménage - Vaisselle
Verrerie - Plastique
Brosserie - Entretien
Peinture - Papiers peints
Quincaillerie - Electricité

Maison HUTTE

35, rue de la République
92 - MEUDON
Tél. : 027-13-81



111, Rue de Paris (derrière l'Eglise)
MEUDON - Tél. 027-13-53

Productions : Gascoin, Epeda, Ducal
Simmons, Zol, Féro.

GARANTIE DES MARQUES
GARANTIE DES PRIX

Elle aboutit aux conclusions que voici :

Le Conseil du Comité de Sauvegarde, interprète de ses 300 adhérents corisants qui se sont justement groupés pour que certaines valeurs essentielles soient sauvegardées dans le Meudon futur, et agissant ainsi au cœur même de sa vocation, demande avec toute l'insistance possible :

- a) que le Meudon futur ait l'aspect, et notamment le coefficient d'occupation des sols, d'une cité largement résidentielle composée en majeure partie d'habitations individuelles avec jardins;
- b) que soient respectés les derniers décors de l'ancien Meudon : témoins du passé glorieux (listes données dans les *Bulletins du Comité* n^{os} 6 et 10), ensembles pittoresques (place du Val...), cèdres particulièrement nobles (M. Roux-Devillas voudra bien en établir la liste);
- c) que les rues ne servent pas de garage, et que la circulation automobile reste presque uniquement locale, les axes généraux devant passer à l'extérieur, à l'exception des deux liaisons : Sèvres-Clamart par le boulevard Verd-Saint-Julien, la gare de Meudon-Val Fleury et l'avenue Adolphe-Schneider à Clamart, et Issy-les-Moulineaux-Sèvres par la route du Bas-Meudon;
- d) que la circulation pédestre soit facilitée par la conservation des sentiers subsistant qui, avec leurs noms pittoresques, concourent à la personnalité de la cité dont la physionomie ancestrale doit être protégée (M. Julien-Laferrière, avec l'aide des animateurs de quartier, voudra bien établir et adresser à M. Huré, d'ici la fin du mois, la liste des sentiers à sauvegarder et de ceux qui pourraient être créés à l'occasion d'opérations de construction);
- e) que la conservation des arbres et des îlots de verdure, déjà en partie compromise, soit assurée aussi complètement que possible : en particulier par une réglementation très stricte des rapports entre les dimensions des terrains et celles des constructions qui seront édifiées sur eux et par l'interdiction de toute destruction des arbres de plus de 30 ans s'intégrant dans le site. Il conviendrait de favoriser les bonnes volontés qui se livreraient à des plantations d'espèces particulièrement seyantes;
- f) que l'on veille à l'aspect des construc-

tions même individuelles (rapport entre la hauteur et la longueur des bâtiments, matériaux employés, etc...);

- g) que l'ensemble historique et esthétique, presque unique en France, que constitue la Grande Perspective qui va de l'avenue du Château aux côteaux de Meudon-la-Forêt et Clamart soit rénové puis entretenu avec un soin digne de sa valeur;
- h) que les centres commerciaux existant actuellement (Meudon-Centre, Meudon-la-Forêt, Val-Fleury, Stalingrad, Bas-Meudon) soient maintenus et développés au fur et à mesure des besoins, l'accent étant toutefois mis particulièrement sur ceux de Meudon-Centre, Bellevue et Meudon-la-Forêt;
- i) que le Bas-Meudon soit rétabli en quartier d'habitations, avec peut-être un collège technique, aussitôt après le départ prévu depuis 30 ans de l'usine Renault.

Pour que ce vœu soit complet, il reste notamment à traiter la question des accès à la forêt. M. Roux-Devillas voudra bien adresser à M. Huré une rédaction à ce sujet.

La lettre de M^{me} Giry-Gouret avait suggéré qu'une allusion soit faite aux problèmes de Meudon-la-Forêt et en particulier à celui des rapports entre Meudon-la-Forêt et Meudon. Celui-ci ne paraît pas être du ressort des activités du Comité. En tout cas il y aura lieu de réfléchir à ces questions avant de prendre une position à leur sujet. Elles seront examinées lors de la prochaine réunion du Comité.

Au cours de l'échange de vues qui vient d'être rapidement résumé, différents points particuliers ont été soulevés :

- il a été suggéré qu'un parc soit aménagé autour du Musée Rodin, en remplacement des constructions très précaires qui s'y trouvent. MM. Roux-Devillas et de Traverse voudront bien préciser leurs vues à cet égard;
- M. Susse a demandé que le Comité intervienne pour que les terrains qu'abandonnera l'O.N.E.R.A. soient transformés en un espace vert qui pourrait être rattaché à la forêt domaniale de Meudon. D'autres suggestions ont été émises. La question sera reprise à la prochaine réunion;
- il a été signalé qu'il serait indispensable de prévoir des parcs à voitures près des trois gares de Meudon. M. Bouzemberg a pris note de cette nécessité;

— il a été également signalé, par M. Roux-Devillas cette fois, que certains plans de la mairie prévoiraient de couper plusieurs édifices datant des XVI^e et XVII^e pour des considérations d'alignement. M. Roux-Devillas voudra bien préparer et adresser à M. Huré, à l'attention des architectes-urbanistes, une petite note précisant ce qu'il a en vue et ce qui doit être évité;

— de son côté, M. Jantzen fera de même pour les murs de Meudon qui lui apparaissent particulièrement remarquables;

— il a été encore signalé que le pont de Billancourt, qui est un goulot d'étranglement, devrait être doublé ou élargi.

Comme il avait été convenu à la dernière réunion, M. Dottelonde a demandé à pouvoir donner son avis sur les demandes de permis qui sont ou seront présentées avant que le plan d'urbanisme soit définitif. Il ne semble pas qu'il ait trouvé un accueil favorable. Il y aurait peut-être lieu d'appuyer sa demande.

6^o M. Huré apprend au Comité, qui s'en félicite, sa nomination à la Commission Départementale des Sites des Hauts-de-Seine. Il figure avec M. Brunau, Conservateur du Domaine National de Saint-Cloud et Inspecteur Général des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, « parmi les cinq personnalités choisies à titre personnel par le Préfet ».

7^o Problèmes de l'avenue du Château et de la Grande Perspective :

M. Huré rend compte des démarches qu'il a entreprises à ce sujet avec MM. Guillaud, Berger et Julien-Laferrière auprès de MM. Brunau, Remondet (architecte-urbaniste chargé de Meudon par le Ministère des Affaires Culturelles) et Gresland, membre du Cabinet de M. André Malraux.

Il en résulte ce qui suit :

En ce qui concerne l'avenue du Château, M. Brunau a fait quatre objections au projet de M. Remondet :

Il voudrait qu'avant d'entreprendre les travaux prévus on sache quelle administration sera chargée de l'entretien ultérieur et on se soit assuré auprès des services compétents que la nécessité de faire passer des canalisations n'imposera pas dans un avenir proche de revenir sur ce qui aura été fait, que les arbres de

l'avenue soient remplacés systématiquement par quart et non pas individuellement au fur et à mesure des besoins, et que les riverains de l'avenue du Château n'aient pas accès à celle-ci de leurs propriétés pour leurs voitures.

Les représentants du Comité ont exprimé leur désaccord sur les troisième et quatrième points parce qu'il y a des droits acquis d'accès (d'ailleurs certains propriétaires riverains de l'avenue n'ont pas de desserte automobile possible par une autre voie que celle-ci) et parce que un remplacement systématique, par quart, des implantations défigurerait l'avenue pour une longue période de temps. En ce qui concerne les premier et deuxième points, ils ont fait remarquer que la décision sur le premier appartenait aux Pouvoirs Publics et que sur le second M. Remondet avait entrepris l'enquête nécessaire.

Ils ont insisté sur l'urgence d'une homologation de projet de M. Remondet, complété comme il se doit, afin que les travaux (pour lesquels une première tranche de crédits a déjà été dégagée) soient entrepris sans plus de retard.

L'accueil de M. Gresland et la diligence mise par M. Remondet font espérer que cette homologation pourra intervenir vers la fin du mois prochain, ce qui permettrait d'entreprendre les travaux au mois d'octobre.

M. Jantzen a signalé que la disposition des liaisons accessibles aux autos entre la chaussée de l'avenue et les contre-allées latérales, telle qu'elle est prévue dans le projet de M. Remondet, peut être facilement sensiblement améliorée. MM. Julien-Laferrrière et Jantzen vont traiter la

question avec M. Remondet sans perdre de vue qu'il faut éviter tout nouveau retard dans l'homologation du projet.

En ce qui concerne la Grande Perspective, comme la rénovation de l'avenue du Château figure au V^e Plan, il faudrait que la rénovation du reste, c'est-à-dire ce qui va des jardins de l'Observatoire aux côteaux de Meudon-la-Forêt et Clamart, soit inscrite au VI^e Plan.

Les représentants du Comité ont insisté très vivement dans ce sens auprès de M. Gresland. Ils ont reçu de celui-ci un accueil très encourageant. Il paraît possible en particulier de faire classer toute cette Grande Perspective comme « Palais National ». Comme le Ministère des Affaires Culturelles a la charge de tout l'entretien des Palais Nationaux, ce classement réglerait la question de l'entretien ultérieur de l'avenue du Château qui a été jusqu'ici un des obstacles au projet de M. Remondet.

Les représentants du Comité ont demandé à M. Gresland s'il ne serait pas possible d'inclure la Maison de Molière dans la Grande Perspective et de la traiter comme elle. M. Gresland a répondu qu'il craignait que cette addition complique les choses et retarde une décision favorable. Devant cette réponse, les représentants du Comité n'ont pas insisté.

8° Aile des Bains de l'ancien Château de Bellevue et Hôtel de la Tête Noire.

M. Huré a finalement obtenu de la C.I.C.A. qu'elle accepte de ravalier à ses frais l'avancée de l'aile des Bains sur la rue Marcel-Allégot. Il l'a vivement remerciée de cette décision généreuse. Il a obtenu l'accord du propriétaire du

bâtiment. On peut espérer que les travaux commenceront prochainement.

9° Bruits de l'usine Renault dans le Bas-Meudon.

M. Labbé est intervenu auprès de M. Bettencourt, Ministre de l'Industrie, et des usines Renault. On ne connaît pas encore le résultat de son intervention.

10° Réunion entre MM. Dupas et Julien-Laferrrière.

L'implantation d'arbres prévue dans l'avenue Marcelin-Berthelot devrait figurer au budget supplémentaire de l'exercice 1969.

La mairie a reçu une demande d'accord préalable pour la construction de 160 logements à l'angle de la route des Gardes et de la rue du Bel-Air en plusieurs immeubles comportant de trois à treize étages.

Il faut voir de très près quelle position le Comité doit prendre devant cette demande. Un groupe de travail composé de MM. Guillaud, Julien-Laferrrière, Ader, Jantzen, Odier et de Traverse est chargé d'examiner cette affaire avec le représentant des promoteurs, M. Sénéchal et son architecte.

11° Problèmes de Meudon-la-Forêt :

Ils ne se résolvent guère. Les travaux seraient suspendus : le matériel de chantier n'est pas enlevé. M. Huré se renseignera auprès de la S.I.N.V.I.M. pour savoir quand elle compte reprendre et achever son travail.

La prochaine réunion est fixée au 30 mai, à 21 h, toujours chez M. Huré.

Réunion du 30 Mai 1969 (à 21 heures, chez M. HURÉ, Président)

Présents : MM. Huré, Berger, Julien-Laferrrière, Adet, Bégué, Général Brunet, Gourmelen, Guislain, Rimsky, Susse, de Traverse.

Excusés : M^{me} Giry-Gouret, M^{lle} Auberger et Mauriange, MM. Puaux, Guillaud, Cossé, Coup de Fréjac, de Gonnaville, Odier, Roux-Devillas.

Absents : MM. Bâcle, Chevallier, Gauer, Laurent, Ronssin, Sabatier, Sentis, Watine.

Assistaient à la réunion : MM. Jantzen et Linon.

*
**

1° Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

2° Il est rappelé que la prochaine Assemblée Générale aura lieu le samedi 7 juin à 16 h 30.

M. Huré proposera alors la ratification de la cooptation de MM. Gauer et Gourmelen intervenue en février dernier et la désignation comme nouveaux membres du Conseil de MM. Jantzen et Linon. M. Linon assurera les activités d'Information et de Propagande aussi longtemps que M. Coup de Fréjac ne sera pas en mesure de les reprendre. Il lui est donné connaissance des objectifs que M. Coup

de Fréjac s'était fixé dans son rapport à la dernière Assemblée Générale.

3° Le prochain bulletin comprendra les comptes rendus de la présente réunion, de la précédente et de l'exposé sur les grandes lignes de l'action du Comité vis-à-vis du plan d'urbanisme que M. Huré a fait lors de la réunion du Centre d'Etudes Municipales et une très jolie note que M. Jantzen a rédigée pour signaler certains murs de Meudon à l'intention du Conseil et de l'architecte-urbaniste.

Le dernier bulletin de 1969 rendra compte de l'Assemblée Générale et de

la réunion du Conseil de septembre.

4° M. Huré signale que la visite de Villebon, organisée de concert avec la Société des Amis de Meudon, a obtenu un brillant succès et a réuni plus de 150 personnes qui furent très intéressées par les commentaires de M. Roux-Devillas, à qui il a exprimé sa reconnaissance.

5° M. Huré dit quelques mots de la première réunion qu'a tenue la Commission Départementale des Sites des Hauts-de-Seine. Elle a eu à donner un avis sur le prolongement de l'autoroute de l'Ouest entre Saint-Cloud et la limite de Paris et aussi sur deux autres projets concernant l'un l'édification d'un centre de loisirs dans la propriété Rothschild, boulevard Anatole-France à Boulogne-sur-Seine, et l'autre la construction d'immeubles de quatorze étages dans une partie de la propriété Lopez à Neuilly-sur-Seine.

6° M. Huré rend compte de l'exposé qu'il a fait à la demande du Centre d'Etudes Municipales lors de la réunion que ce Centre avait organisée le 20 mai.

7° Plan d'urbanisme :

M. Dottelonde a maintenant été avisé officiellement de son agrément par la municipalité. Il n'a pas achevé le document de base qu'il prépare et ne pourra donc en entretenir le Conseil que lors de sa réunion de septembre.

En ce qui concerne la question de savoir si le plan d'urbanisme doit couvrir ou non Meudon-la-Forêt en même temps que Meudon ou laisser de côté Meudon-la-Forêt qui serait détachée de Meudon, le Conseil reconnaît qu'initialement les deux solutions pouvaient être envisagées mais que maintenant une décision est prise et qu'on ne peut que s'y tenir. Les deux agglomérations peuvent d'ailleurs se compléter : par exemple l'une a un lycée, l'autre va avoir un collège d'enseignement secondaire. Comme le dit M. Rimsky, ce qu'il faut dorénavant c'est améliorer leurs liaisons.

M. Guislain n'avait pas pu assister à la réunion du 28 mars au cours de laquelle un premier vœu avait été émis présentant des suggestions du Comité de Sauvegarde pour le plan d'urbanisme. M. Huré lui a alors demandé de préciser les additions ou modifications qu'il souhaite voir apporter à ce vœu.

M. Guislain les indique et elles font l'objet d'un échange de vues animé dont les conclusions peuvent être résumées comme suit :

M. Guislain a proposé :

a) que les autorisations de construire des logements de Meudon soient accordées dans le cadre d'une augmentation précise de la population, tant en volume qu'en cadence annuelle.

Cette proposition a été retenue par le Conseil sous la réserve que par augmentation de la population l'on entende seulement les nouveaux arrivants et que la souplesse nécessaire soit aménagée dans l'appréciation de la cadence annuelle des constructions.

Le District de Paris a d'ailleurs déjà demandé que le plan d'urbanisme soit établi sur la base d'une augmentation de population, telle que définie ci-dessus, de 10 %, soit de 5.000 personnes en 30 ans (à réaliser presque entièrement à à Meudon, Meudon-la-Forêt n'ayant plus guère de terrains disponibles).

Cet objectif paraît très judicieux, mais il ne faut pas que pendant la période actuelle antérieure au Plan il soit déjà approché par l'attribution de permis de construire trop nombreux. Aussi le Comité souhaite-t-il que dorénavant et jusqu'à l'entrée en vigueur du Plan, la municipalité examinera avec une rigueur particulière les nouvelles demandes des postulants (sauf pour des pavillons individuels). Il y a déjà un grand retard dans les équipements publics. Il ne faut pas l'accroître encore.

b) que les terrains qui risquent ainsi d'être rendus inutilisables pour la construction de logements soient en priorité affectés :

1° à la réalisation des équipements publics nécessaires;

2° à l'implantation d'emplois de telle sorte qu'il y ait à Meudon autant d'emplois que de personnes actives, seule façon d'éviter que s'accroisse le caractère dortoir de la commune.

Cette proposition ne réunit pas l'unanimité, tout au moins dans sa seconde partie. Des membres du Conseil craignent qu'un développement accentué de l'industrie à Meudon fasse perdre à la cité l'atmosphère de calme et de tranquillité qui constitue un de ses charmes.

c) que les autorisations de construire des logements ou des emplois soient dosées de telle sorte que soit résorbée progressivement la ségrégation sociale actuellement constatée entre les différents quartiers de Meudon.

Cette proposition non plus ne réunit pas l'unanimité. Des membres du Conseil ne croient pas qu'il y ait une véritable ségrégation à Meudon et pensent d'ailleurs qu'il n'y a pas que des inconvénients à ce que les habitants qui ont des habitudes de vie assez semblables se rassemblent.

d) que soit, dès le 1^{er} juillet 1969, clairement définie la participation que doivent verser à la commune les promoteurs qui construisent à Meudon.

Le Conseil fait sien la position de M. Guislain. Renseignements pris, elle a déjà été appliquée par la municipalité qui impose une taxe d'équipement au taux maximum normal fixé par la loi, c'est-à-dire 3 % + 1 % pour le District de Paris.

Enfin il est entendu que le vœu du 28 mars fera l'objet d'une première addition reprenant les suggestions de M. Guislain qui ont été retenues par le Conseil.

On y intégrera aussi les souhaits suivants qui, sur rapport de M. Guislain qui présidait alors le groupe de travail « Aménagement et Urbanisme », avaient été adoptés par l'Assemblée Générale de 1967 :

— que les coefficients d'occupation des sols à Meudon soient tels qu'ils ne permettent pas l'implantation de plus de 15 logements à l'hectare dans le secteur d'habitations basses avec jardins, et de plus de 35 logements à l'hectare dans le secteur d'habitations collectives avec espaces verts;

— que le stationnement des voitures soit obligatoirement situé à l'intérieur des propriétés et à l'abri des regards depuis la rue. Pour cela, il serait nécessaire d'imposer :

• deux emplacements de voitures par logement dans le secteur d'habitations basses avec jardins,

• un emplacement et demi par logement dans le secteur d'habitations collectives avec espaces verts;

Dans les deux secteurs un emplacement

Cabinet

J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

Vie -- Accidents

Vol -- Incendie

**28 bis, rue de la République
Meudon**

Tél. 027-16-13

HORLOGERIE

BIJOUTERIE

ARTICLES POUR CADEAUX

Concessionnaire Jaeger, Zénith, Lip, Yéna
Atelier de réparations rapides et soignées

GÉNEAU

22, rue de la République
92 MEUDON - Tél. 027-12-09

C.C.P. Paris 15526-96 - R.C. Versailles 66 A 1213

Etabl. LEFÈVRE (ex Radio Bellevue)

21, Boulevard des Nations-Unies - Téléph. 027-10-56

Dépositaire : Téléavia, Schneider, Clairville, Radiola, Océanic.

Electro-Ménager : Hoover, Candy, Zanussi.

SERVICE APRÈS VENTE TOUTES MARQUES

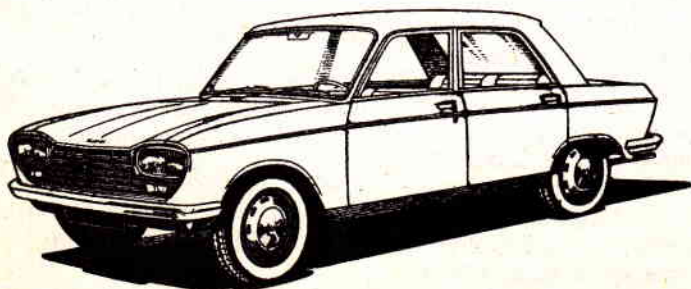
COUSSEDIÈRE & C^{ie}

EXCLUSIF

PEUGEOT

pour MEUDON-BELLEVUE - MEUDON-LA-FORÊT
STATION-SERVICE - ATETIER SPÉCIALISÉ
PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE

2 ter, rue Banès, Meudon - Tél. 027-12-25



au moins devrait être obligatoirement incorporé au prix du logement.

— que soit instaurée une protection effective de la végétation existante par l'interdiction absolue de couper des arbres sans autorisation de la mairie et, de plus, par l'obligation de replanter au moins autant d'arbres qu'il en a été abattu;

— que le plan définisse les limites, par rapport à la forêt, de la zone destinée à l'urbanisation et aussi celle d'une zone de transition avec la forêt qui devrait être soumise à certaines règles bien précises.

8° Avenue du Château et Grande Perspective :

Pour l'avenue du Château, le projet de M. Remondet est toujours en cours de complément. MM. Julien-Laferrière et Jantzen ont vu M. Remondet au sujet de certaines situations particulières qui existent en ce qui concerne l'entrée dans les propriétés et le parking des propriétaires ou locataires. Ces situations particulières seront examinées après le début des travaux pour ne pas retarder celui-ci.

En ce qui concerne la Grande Perspective, la réponse attendue de M. Gresland, du Cabinet de M. Malraux, à la suite de la démarche qui a été faite auprès de lui et de la lettre qui lui a été adressée, n'est pas encore parvenue (1).

9° Meudon-la-Forêt :

M. Rimsky signale que le dernier terrain libre à Meudon-la-Forêt, la Pointe

de Trivaux, abritera un marché couvert, un collège d'enseignement secondaire, un stade, une école maternelle et un club house, ce qui prendra les 9/10^e de la surface; le dernier dixième sera occupé par des immeubles d'habitation.

M. Julien-Laferrière communiquera le plan qui est en sa possession à M. Sabatier qui n'assiste pas à la réunion.

M. Rimsky reparle de l'éventualité de la construction d'un collège technique à Villebon. Si ce projet se concrétise, le Comité interviendra pour que soient sauvegardés autant que possible les arbres surtout, mais aussi les bâtiments du Manoir. Il sera demandé à M. Roux-Devillas de préciser ses vues sur ce dernier point.

10° Rue du Bel-Air :

M. Huré rend compte des démarches qui ont été entreprises pour éviter la construction rue du Bel-Air d'un immeuble de quatorze étages. Grâce à l'appui de la municipalité et à la compréhension du promoteur elles ont été couronnées de succès. Les nouveaux bâtiments (sept étages au maximum) resteront à l'intérieur du voile des arbres et ne dépareront pas Meudon de quelque point que l'observateur regarde.

11° Questions diverses :

a) Le ravalement de l'avancée de l'Aile des Bains n'est pas commencé, mais le promoteur des immeubles d'en face qui doit l'assurer a dit à M. Huré qu'il le ferait entreprendre très prochainement. Les bâtiments qui ont été construits sur

le terrain de l'Hôtel de la Tête Noire sont provisoires et ne doivent pas durer.

b) Aucune demande nouvelle de permis de construire pour des immeubles collectifs n'a été présentée depuis la dernière réunion.

c) La remise en état du sentier des Buats est en cours.

d) Au sujet de la voie privée de la rue du Bel-Air, M. de Jaeger se refuse à toute concession, et le moyen n'apparaît pas de l'y contraindre.

e) Le remplacement des arbres enlevés dans l'avenue Marcelin-Bethelot a été inscrit au projet de budget additionnel pour 1969.

f) A la demande de la Société des Amis de Meudon, le Conseil est d'accord pour que le Comité de Sauvegarde des Sites participe à concurrence d'un tiers au résultat du concert de Musique de Chambre qui doit être donné dans le cadre du Festival annuel de Meudon.

12° La prochaine réunion aura lieu le vendredi 26 septembre, à 21 h, toujours chez M. Huré.

(1) Cette lettre est maintenant arrivée. Elle est nettement moins satisfaisante qu'on pouvait l'espérer après l'accueil réservé par M. Gresland.

Elle dit seulement, d'une part, « qu'on peut espérer que l'affaire de l'avenue du Château sera engagée dans le courant de cette année » et, d'autre part, que « pour la Grande Perspective, le problème est beaucoup plus vaste et pose une question financière des plus importantes, qui ne pourrait être résolue que dans la mesure où les adoptions budgétaires nécessaires seraient allouées ».

Exposé fait par M. HURÉ

à la Réunion du Centre d'Etudes Municipales le 20 Mai 1969

Il m'a été demandé de résumer pour les invités du Centre d'Etudes Municipales de Meudon ce que fut dans le passé et ce que sera dans l'avenir l'action du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon devant le problème du plan d'urbanisme.

L'urbanisme est une des spécialités du Comité des Sites... Dans ces conditions, je ne pouvais pas ne pas me rendre à l'invitation qui m'était adressée... Me voici donc.

L'action du Comité des Sites dans cette grande affaire lui est dictée par sa vocation et par ses buts.

Sa vocation... Je l'ai rappelée récemment, « est de veiller dans l'intérêt des Meudonnais d'aujourd'hui et de demain, à ce que soit sauvegardé ce qui subsiste du cadre de beauté et de calme qu'une nature généreuse et des mains d'hommes, guidées jadis par de grands seigneurs et de grands artistes, ont constitué dans notre cité, et à ce que le développement

du Meudon futur s'insère harmonieusement dans ce cadre ».

Ses buts lui ont été fixés par ses statuts. Ils sont de « sauvegarder les paysages, les sites, le patrimoine historique, le caractère traditionnel les monuments et les espaces verts de Meudon, Bellevue et les environs ».

Pour atteindre ces objectifs, il faut évidemment que certaines constructions soient autorisées et d'autres interdites,

autrement dit qu'il y ait à Meudon un plan d'urbanisme impératif.

Aussi, dès ses débuts ou presque, le Comité des Sites s'est attaché à faire nommer, en commun accord entre l'administration et la municipalité, un architecte qui soit chargé d'établir le plan d'urbanisme de Meudon.

Ce ne fut pas facile. Nous croyions toucher au but en 1967, mais la personnalité proposée fut récusée. Le char était embourbé. Il fallait le désembourber... Nous nous y sommes employés de notre mieux. Ce ne fut finalement qu'à la fin de l'année dernière que fut choisi l'Atelier d'Etudes Coordonnées et d'Architecture (l'A.T.E.C.A.), dont les chefs de file n° 1 sont MM. Dottelonde et Bouzemberg.

Je ne veux pas exagérer notre importance. Mais je crois que je puis dire que si nous n'avions pas été là il n'est pas certain que Meudon aurait actuellement un architecte-urbaniste.

Quoiqu'il en soit, depuis que celui-ci est nommé, nous nous sommes attachés :

- d'une part à faciliter son travail,
- d'autre part à orienter son projet dans les sens qui nous paraissaient souhaitables.

Pour faciliter son travail, nous avons fourni à M. Dottelonde toutes les informations qu'il nous a demandées... et même pas mal d'autres. Et nous avons mis de l'huile dans les rouages.

Pour orienter son projet dans les sens qui nous paraissaient souhaitables, nous avons, dès mars dernier, émis et remis à M. Dottelonde un premier vœu, qui n'est pas complet mais qui sera progressivement complété, et dont je tiens à vous donner lecture (ce vœu a été

reproduit dans notre *Bulletin* n° 10 de mars 1969).

Au fur et à mesure de la progression des travaux, nous poursuivons notre tâche d'information et de conseil.

Pour le faire, nous serons guidés par quelques idées très simples :

- nous voulons, selon une belle expression de M. Bertrand de Jouvenel, développer « l'aménité », c'est-à-dire l'agrément de la vie;
- nous voulons être raisonnables, c'est-à-dire ne pas demander l'impossible;
- nous voulons être efficaces, c'est-à-dire obtenir ce que nous demandons;
- et puis nous n'oublions pas que Meudon fut une cité historique dans un décor d'arbres et de verdure. Nous voulons sauvegarder tout ce qui subsiste de ce magnifique passé et que nous avons tant de plaisir à admirer en attendant que nos enfants puissent le faire après nous.

Maîs il y a autre chose.

A tout prendre au mieux, il s'écoulera certainement deux ans avant que le plan soit établi, approuvé et rendu impératif.

D'ici là il faut éviter toute construction qui soit en opposition avec ce qu'on peut prévoir du plan futur. Il faut éviter que ce plan soit blessé avant même que de naître.

Nous montons bonne garde.

Voulez-vous un exemple ?

La convocation du Centre d'Etudes Municipales porte la question : « la Municipalité autorisera-t-elle des tours de treize étages et plus ? ».

Il est bien exact qu'il y a eu un tel projet, qui comportait même non pas treize étages mais quatorze étages. Mais

il est non moins exact qu'aussitôt que nous l'avons connu nous nous y sommes opposés de notre mieux, et grâce à l'appui de la municipalité et à la compréhension du promoteur, nous avons obtenu qu'il soit abandonné et remplacé par un autre où les immeubles sont beaucoup moins élevés et sont discrètement cachés par le voile des arbres. Ce qui s'est passé avec la blessure infligée à la Grande Perspective par les étages supérieurs des immeubles de Meudon-la-Forêt et Clamart ne se reproduira pas rue du Bel-Air.

Nous poursuivons notre garde vigilante.

Voilà ce que j'avais à vous dire.

Pour terminer, j'ajoute que le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon est mené par une équipe d'hommes de bonne volonté qui ne demandent qu'à être informés, éclairés, orientés par tous les Meudonnais. J'ajoute encore qu'il publie tous les quatre mois un bulletin dans lequel il rend compte de ses travaux et qui est diffusé gratuitement à tous ses adhérents. J'ajoute enfin qu'il tiendra sa prochaine Assemblée Générale annuelle le samedi 7 juin à 16 h 30, dans la grande salle du Centre Culturel André-Maurois, et que cette Assemblée sera suivie d'une conférence de M. Georges Poisson sur « la Curieuse Histoire de Meudon ». Vous y êtes tous cordialement invités.

Vous y serez mis au courant complètement et en détail de l'action du Comité. Vous pourrez y présenter vos suggestions, vos observations... Elles seront les bienvenues... Comme aussi vos demandes éventuelles d'adhésion... L'union fait la force.

Mesdames, Messieurs, j'ai fini et je vous remercie de votre attention.

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 027-12.01

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON

NOTE SUR

Les murs de Meudon

par M. JANTZEN

Il existe encore à Meudon beaucoup de choses qui concourent à créer dans certains lieux des ambiances que tous ceux qui aiment notre ville apprécient.

Il est difficile de définir complètement pourquoi un endroit plus qu'un autre nous séduit, nous retient ou nous attire. Cela tient à des éléments tellement subtils qu'il est impossible de penser Sauvegarde, Protection, Aménagement, sans examiner chaque cas avec soin, en se gardant surtout d'appliquer des recettes issues de principes trop rigoureux.

L'un des éléments les plus familiers du paysage meudonnais est le mur, qu'il soit de clôture ou de soutènement. Il est presque partout. C'est pourtant l'un des moins considérés, puisqu'ici comme ailleurs les règlements de voirie le méprisent au point d'imposer dans bien des cas sa destruction.

La célébration du mur est une tâche ingrate. Généralement, on passe devant sans le voir. Même les curieux sont plus attirés par ce qu'il cache que par ce qu'il est.

**

En prenant la rue des Capucins depuis la route des Gardes, on laisse à droite un très beau mur surmonté par les frondaisons du parc qu'il enferme, et qu'il soutient. A son sommet, l'été, quelques capucines font imaginer une terrasse tout ensoleillée. La petite grille située face à la rue de l'Abbaye laisse apercevoir un peu de ce paradis qui perdrait tout son mystère à être privé de son enclos.

A la suite, le soubassement d'immeu-

bles plus récents est un mur bas dont l'arrase affleure les pelouses du parc. Bel exemple de ce que peut être la meulière bien utilisée. Cette pierre, que les lotisseurs du début du siècle, en l'employant mal, nous ont fait détester. Voir pourtant comme l'ont heureusement utilisée les bâtisseurs du XVI^e siècle en l'incorporant dans les murs de l'Orangerie.

Puis, commence l'imposant soutènement du « Bastillon », mis en valeur par un heureux contraste avec le mur blanc de la maison moderne qui forme l'angle de la rue du Bel-Air. Le soutènement s'élève progressivement pour atteindre des proportions monumentales avec pour tout ornement une simple gargouille de pierre. Que l'on poursuive la rue des Capucins entre deux murs de jardins, on arrive à l'élégante « Porte Verte », qui termine la promenade, avant de déboucher sur la place Jules-Janssen.

On vient de parcourir l'une des rues les plus charmantes de Meudon. Qu'en resterait-il si un jour tous ces murs devaient disparaître ?

Si l'on monte vers la grille du « Bel-Air », il n'y a pas de maison avant la forêt. L'endroit est pourtant un des plus caractéristiques de ce charme propre à l'Île-de-France. Le mur de clôture du parc de l'Observatoire et celui de la Station Berthelot sont l'unique décor de ce chemin.

Il y a aussi les murs de la rue Obeuf, les murs chargés de lierre de la tortueuse rue de Fleury, tellement intégrés au paysage qu'ils paraissent avoir poussé là naturellement. (Dans ces deux cas, on peut juger de l'opportunité qu'il y a à

ne pas « aligner » des rues qui ont tant de caractère.)

Rue des Vertugadins, le mur de clôture du nouveau lycée a été reconstitué.

Encore bordées de murs : l'avenue de Trivaux, la route des Gardes avant d'arriver à Bellevue. En venant de Sèvres, ces murs qui font que Bellevue est encore un village, puisqu'ils isolent le bourg de l'agglomération sévrienne. Le mur de l'Abreuvoir de la rue de la République, etc... Il est impossible de tous les énumérer. La topographie les impose dans bien des cas. C'est peut-être pourquoi ils sont inséparables de notre décor quotidien, et qu'il ne faut pas les détruire.

Inutile de plaider pour les imposants murs des Terrasses : ceux-là ne risquent rien : on peut les admirer sans craindre pour leur avenir et pour se convaincre de la beauté d'un élément aussi simple.

Puisque c'est aussi un mur, il faut bien dire un mot de l'abominable talus de béton qui borde la nouvelle rue des Pierres. Le temps aidera peut-être à nous le faire accepter, ou oublier ! Mais pour le moment, il est l'exception qui confirme la règle.

**

Le plan d'urbanisme ne peut rien pour les murs. Mais le règlement qui en découlera peut prévoir que ces clôtures ne soient pas systématiquement considérées comme inopportunes.

Il n'y a pas à faire un choix définitif, entre les murs, les haies, ou autre chose : il y a à employer chacun de ces éléments à la place qui lui est propre.

M. JANTZEN.

JEAN - PIERRE

coiffeur

MESSIEURS - DAMES

Permanente - Mini-Vague - Mèches décolorées - Coupe spéciale fillette

3, rue Pierre-Wacquant - Tél. 027 22.66

Salon ouvert toute l'année

APPEL DU TRESORIER

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon vous serait très reconnaissant de vous acquitter au plus tôt de votre cotisation pour 1969... et éventuellement de celle, ou de celles, qui seraient encore en retard.

Même compte tenu des recettes de la publicité sur les bulletins, son budget lui permet tout juste de couvrir les frais courants (bulletins, secrétariat...) qui viennent de se trouver augmentés et ne lui laisse aucune disponibilité pour les actions spécifiques qui pourraient être utiles.

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration du Comité a, au cours de sa séance du 8 février, décidé de relever de 2 F à 4 F et de 10 F à 12 F les montants des cotisations de membre adhérent et de membre actif, sans changer celle de membre bienfaiteur. Bien entendu, les montants des cotisations sont des chiffres minima et tout dépassement sera le bienvenu.

Merci d'avance.

Cette décision de relèvement de certains montants n'a aucun effet rétroactif et toutes les personnes qui ont déjà payé leur cotisation 1969 sur les anciennes bases sont absolument en règle.

Il est rappelé que les cotisations doivent être adressées à M. de Gonneville, trésorier du Comité, 60, avenue Jean-Jaurès à Meudon (ou à M. Susse, secrétaire, 6, rue du Bel-Air à Meudon) sous forme de chèques ou mandats émis au nom du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon (le compte des chèques postaux est : C.C.P. Paris 22.465-15).
Cotisations :

Membre Bienfaiteur	50 F
Membre Actif	12 F
Membre Adhérent	4 F

COMITÉ DE SAUVEGARDE
DES SITES DE MEUDON
6, rue Bel-Air,
92 - MEUDON

BUT :

- Sauvegarder ce qui reste de verdure à Meudon et aux environs.
- Obtenir des Pouvoirs Publics que soient protégés les sites situés sur la Commune, son patrimoine historique et son caractère traditionnel.

BULLETIN D'ADHÉSION (ou de renouvellement)

M. (Nom)

Prénom

Adresse

Téléphone

Profession

désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre

Date :

Cotisations : Membre Bienfaiteur : 50 F par chèque ou mandat au nom du Comité de Sauvegarde
Membre Actif : 12 F des Sites de Meudon-Bellevue, C.C.P. PARIS - 22.465 - 15.
Membre Adhérent : 4 F